

Regards comparatifs sur la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Un poids significatif, des choix partiellement distinctifs

Florence Larocque

Volume 30, Number 1, 2011

Comparer le Québec : approches, enjeux, spécificités

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1006062ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1006062ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Larocque, F. (2011). Regards comparatifs sur la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Un poids significatif, des choix partiellement distinctifs. *Politique et Sociétés*, 30(1), 117–137.
<https://doi.org/10.7202/1006062ar>

Article abstract

The comparative analysis of Quebec's social policies has developed through two types of approaches : explicative and qualificative. This article proposes a comparative analysis of Quebec's strategy to fight poverty and social exclusion, a perspective which is not often adopted in light of these two approaches. This double comparison makes it possible, on the one hand, to evaluate the weight of Quebec's strategy as an explicative factor for social inclusion policies (through a comparison with EU-15 member states) and, on the other hand, to analyze more precisely the political choices of Quebec's strategy (compared to those of Newfoundland and Labrador, Ontario and Nova Scotia).

Regards comparatifs sur la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

un poids significatif, des choix partiellement distinctifs

Florence Larocque¹
Columbia University
fl2287@columbia.edu

L'analyse des politiques sociales québécoises dans une perspective comparée se présente sous deux sortes d'approche: explicative et qualificative. Le présent article propose une analyse comparative sommaire de la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, encore peu étudiée en mode comparé, basée sur ces deux approches. Cette double comparaison permet, d'une part, d'évaluer le poids de la stratégie québécoise comme facteur explicatif des politiques adoptées en matière d'inclusion sociale (en comparant avec les expériences des pays de l'Europe des 15) et, d'autre part, d'analyser plus finement les choix politiques de la stratégie québécoise (comparativement à celles de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse).

The comparative analysis of Quebec's social policies has developed through two types of approaches: explicative and qualificative. This article proposes a comparative analysis of Quebec's strategy to fight poverty and social exclusion, a perspective which is not often adopted in light of these two approaches. This double comparison makes it possible, on the one hand, to evaluate the weight of Quebec's strategy as an explicative factor for social inclusion policies (through a comparison with EU-15 member states) and, on the other hand, to analyze more precisely the political choices of Quebec's strategy (compared to those of Newfoundland and Labrador, Ontario and Nova Scotia).

Au cours des quinze dernières années, les politiques sociales québécoises ont été comparées à celles de différentes entités (provinces canadiennes, autres États fédérés, pays européens), et ce, en visant tant à expliquer les politiques qu'à les

-
1. Je tiens à remercier Alain Noël, Luc Turgeon, Rachel Sarrasin et les évaluateurs anonymes de la revue pour leurs commentaires et suggestions. La recherche ayant mené à cet article a été en partie menée à l'Observatoire social européen (OSE) à Bruxelles et au Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS) de l'Université de Montréal, en plus d'avoir été soutenue financièrement par Alain Noël, le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) et l'Institut d'études européennes de l'Université de Montréal/McGill University.

caractériser. Bien que cette littérature ait abordé des domaines variés, elle a accordé une importance particulière à l'étude des politiques familiales québécoises, certainement du fait que celles-ci se distinguent de celles du reste du Canada dans ce domaine. Or, la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a aussi contribué à définir une approche québécoise des politiques sociales distincte de celles des autres provinces canadiennes, mais son analyse comparative demeure limitée (Noël, 2002 ; Dufour, 2007 ; Saint-Martin, 2009). Le présent article emprunte cette voie, en analysant la stratégie québécoise à la lumière de la loi adoptée en 2002, du premier plan d'action de 2004 et des bilans annuels de ce plan d'action². Il vise, d'une part, à évaluer dans quelle mesure le gouvernement du Québec est passé de la parole aux actes en matière de lutte contre la pauvreté et, d'autre part, à identifier les choix du gouvernement du Québec dans les aspects de la lutte contre la pauvreté qui ne font pas l'unanimité.

Pour ce faire, deux volets comparatifs qui offrent deux regards complémentaires sur la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont analysés. Dans un premier temps, pour évaluer le poids de la stratégie québécoise comme facteur explicatif des politiques adoptées en matière d'inclusion sociale, celle-ci est comparée aux approches de l'Europe des 15. Cette perspective européenne permet de couvrir une diversité de situations dans l'espace et dans le temps et met ainsi en lumière le fait que, même si la stratégie québécoise a été ralentie par l'entrée au pouvoir d'un gouvernement de centre droit, elle a apparemment pu influencer certaines politiques au fil des ans. Dans un deuxième temps, pour analyser les choix plus spécifiques faits par le gouvernement du Québec en matière de lutte contre la pauvreté, une comparaison de la stratégie québécoise avec les stratégies lancées à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario et en Nouvelle-Écosse, qui évoluent dans des arrangements institutionnels similaires à ceux du Québec, est menée. Cette comparaison fait ressortir certaines similitudes de la stratégie québécoise avec les approches des autres provinces (comme la priorité accordée à l'emploi et à la pauvreté des enfants), mais aussi son caractère distinctif (notamment par l'évolution de la notion de « pauvres méritants » et l'institutionnalisation de la participation de la société civile et des personnes en situation de pauvreté).

Après un tour d'horizon des analyses comparatives des politiques sociales québécoises et des constats qui en découlent, la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et son traitement dans la littérature sont brièvement exposés. Suit la comparaison avec les trajectoires nationales en matière d'inclusion sociale des pays de l'Europe des 15 de 2001 à 2006 et avec les stratégies de réduction de pauvreté récemment développées par trois provinces canadiennes.

L'étude comparative des politiques sociales québécoises

Le développement des études comparatives des politiques publiques québécoises des dernières décennies mène, comme ailleurs, à faire des choix en fonction de deux questions intrinsèques à l'approche comparative : comparer avec quoi et dans quel but ? Les études comparées des politiques sociales, qui portent sur des sujets variés (soutien du revenu, politiques de santé, rôle du secteur bénévole, ensemble

2. Le gouvernement québécois a lancé un deuxième plan d'action en 2010, mais l'analyse de cet article a été menée antérieurement à celui-ci.

des politiques sociales et, surtout, politiques familiales), ont opté pour des objets de comparaison variés. Elles ont surtout comparé le Québec à des entités similaires, comme d'autres États fédérés et notamment les autres provinces canadiennes³, mais parallèlement, et parfois conjointement, à des objets plus différents, tels que les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (Crête, 2006: 1-6, 277-278; Saint-Martin, 2009). Ce choix d'objets de comparaison plus ou moins similaires ne détermine toutefois pas leur approche (ou vice versa). À cet égard, les études comparatives des politiques sociales québécoises ont poursuivi deux buts principaux, liés mais distincts: la recherche de facteurs explicatifs des politiques (approche explicative) et la volonté de caractériser des politiques (approche qualificative).

L'approche explicative

Dans les études comparatives des politiques sociales québécoises, l'approche explicative est vraisemblablement moins développée que l'approche qualificative, même si des facteurs de nature variée ont été identifiés par différents auteurs. Guy Lachapelle a fait un bilan des déterminants des politiques sociales provinciales où il a mis en lumière l'importance des paiements fédéraux de transferts sur le montant dépensé pour la santé, les services sociaux et l'éducation, tout en soulignant le « rôle statistiquement significatif » de facteurs politiques tels que « la présence de partis de gauche, le degré de compétition politique et l'année électorale » et le rôle non négligeable de facteurs plus conjoncturels comme « les besoins des citoyens et le niveau de développement économique » (1994: 141). Nicole F. Bernier (2006) a identifié des facteurs similaires en comparant des politiques interprovinciales de promotion de la santé. Ces études font ainsi état de la variété des facteurs explicatifs, mais ne mentionnent pas de facteurs institutionnels.

L'importance des institutions ressort toutefois d'analyses plus approfondies de certaines politiques, notamment des services de garde et de l'assistance sociale. D'une part, Jane Jenson a expliqué les différences observées dans le développement des services de garde au Québec (où le discours était basé sur l'égalité des sexes et l'activation des mères) et en France (où une participation à temps partiel à la vie professionnelle et à la vie familiale était prévue) par des facteurs institutionnels: la position dans le réseau des décideurs des forces natalistes, la présence (ou non) de « structures étatiques chargées des questions relatives aux femmes » et l'univers discursif dans lequel se situe « la définition de l'enjeu des modes de garde » (1998: 214-216). Les conditions sociopolitiques identifiées par Anne Révillard pour expliquer les différences entre les politiques françaises et québécoises à l'égard des femmes font écho à ces facteurs institutionnels, « qu'il s'agisse du rôle d'organisations situées à l'interface entre mouvement des femmes et mouvement familial, ou

3. Comme Louis M. Imbeau *et al.* (2000: 782) l'ont relevé, les provinces canadiennes (y compris le Québec) sont fort similaires à plusieurs égards, ce qui permet une comparaison sur certains points spécifiques. Il faut aussi préciser que, dans certains domaines, il s'agit d'analyser l'action du gouvernement fédéral dans ces provinces. Les politiques familiales en sont un exemple: « les autres provinces [que le Québec] n'ont pas développé de systèmes autonomes de service et comptent, en bonne partie, sur l'initiative fédérale pour agir. Dans ce contexte de partage de compétence, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec constituent, pour notre propos, deux cas distincts d'action gouvernementale (au sein d'un même pays) dont nous analysons l'intervention en matière de conciliation. » (Beauvais et Dufour, 2003: p. 4)

encore de l'antériorité de l'institutionnalisation des intérêts des femmes dans l'État, ouvrant des opportunités plus favorables de réforme en matière familiale » (2008: 703-704). D'autre part, Rodney Haddow et Thomas Klassen (2006) ont attribué aux institutions (et à leur impact sur la dynamique partisane) une large part de l'explication de l'évolution des systèmes d'assistance sociale au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Pour le Québec, c'est son économie politique libérale avec une légère teinte d'économie de marché coordonnée qui expliquerait le faible impact des changements de gouvernement sur les politiques d'assistance sociale (alors que ceux-ci se sont traduits par des changements clairs en Ontario et en Colombie-Britannique, deux provinces où les arrangements institutionnels diffèrent) (2006: 233).

Enfin, les études de l'approche explicative ont soulevé des facteurs institutionnels qui relèvent de la culture politique et de facteurs plus politiques. Daniel Béland et André Lecours (2005; 2006) se sont penchés sur le lien entre le nationalisme subéatique et la protection sociale au Québec, en Écosse et en Flandres. Rachel Laforest et Susan Phillips ont associé au concept de citoyenneté les différences observées entre le Québec et le gouvernement fédéral dans l'intégration des regroupements du secteur bénévole dans les cercles de discussion, de coordination et de direction: « les acteurs de la société civile [étant] perçus comme partie intégrante du régime de citoyenneté » au Québec (2001: 56-57). Valéry Ridde, pour expliquer l'immobilisme québécois en matière d'inégalités sociales concernant le domaine de santé, a relevé trois facteurs potentiels: la « tendance mondiale de vouloir absolument planifier les activités et formuler les politiques publiques sur des données probantes », les « acteurs de la santé publique québécoise » et « l'absence d'objectifs dans le seul domaine où la réduction des inégalités est explicitement nommée » (2004: 225-226).

Ce survol des études comparatives de l'approche explicative témoigne du caractère dynamique des politiques sociales québécoises, qui sont influencées par des facteurs tant institutionnels que politiques. D'autres études comparatives se sont plutôt penchées sur l'analyse plus approfondie de la nature des politiques.

L'approche qualitative

L'approche qualitative se traduit par deux types d'analyse comparative: l'une porte sur les mesures ou programmes et l'autre sur les modèles ou référentiels. Dans l'une comme dans l'autre, les comparaisons visent à comprendre la teneur et à décortiquer la nature des politiques sociales dans des domaines variés tels que: les assurances-médicaments, les politiques familiales, les mesures de soutien au revenu et d'insertion à l'emploi et l'appartenance à un régime d'État-providence.

Les comparaisons interprovinciales des programmes d'assurance-médicaments ont souligné la variété des cas d'espèces rencontrés. D'une part, en comparant les plans non catastrophiques des provinces canadiennes, Vishnu Kapur et Kishalaya Basu (2005) concluent que ce n'est qu'au Québec que toute la population est couverte et que le système québécois est celui qui est le moins basé sur des plans privés, un résultat découlant du Régime d'assurance-médicaments québécois créé en 1997. D'autre part, Virginie Demers (2008) fait ressortir que le régime québécois est parmi les plus généreux pour une femme monoparentale de 23 ans avec un revenu

de travail à temps partiel de 14 000 dollars, mais parmi les moins généreux pour les prestataires d'aide sociale (aptés au travail) et les personnes âgées à faible revenu (en date de décembre 2006).

La littérature comparative qualificative des politiques familiales québécoises inclut certaines études qui se concentrent sur les mesures et d'autres qui caractérisent le modèle ou le référentiel de celles-ci. Concernant les mesures, et au-delà de la reconnaissance fréquente de la spécificité des politiques québécoises en matière de services de garde et de congé parental dans la littérature (Jenson, 2002 : 309-332 ; Dufour, 2007 ; Krull, 2007 ; Saint-Martin, 2009), Rianne Mahon (1999) constate que le Québec (avec la Colombie-Britannique) se démarque des autres provinces canadiennes par le caractère inclusif de son programme de services de garde, notamment pour les enfants d'âge scolaire. Sur la base du revenu disponible des familles, Luc Godbout et Suzie St-Cerny concluent que le régime fiscal québécois pour les familles est nettement plus avantageux que celui des autres provinces canadiennes et d'autres pays, comme le Japon, la France, les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Finlande, la Norvège et le Danemark (2008 : 183-208). Certains auteurs, tentant plutôt de classer les politiques familiales québécoises, soulignent qu'elles empruntent aux modèles français et suédois. Pour Caroline Beauvais, Pascale Dufour et Anne-Hélène Gauthier, le pro-natalisme, ses corollaires et les associations familiales du Québec sont caractéristiques du modèle français, tandis que l'accent mis sur l'enfant et la conciliation travail-famille relève plutôt du modèle suédois/scandinave (Gauthier, 1998 ; Dandurand et Kempeneers, 2002 : 52, référant à Gauthier, 1996 ; Beauvais et Dufour, 2003). Renée B. Dandurand et Marianne Kempeneers, quant à elles, estiment que « la double formule dominante, en France et en Suède, de la crèche collective et de la crèche familiale rejoint [...] la garderie et la garde en milieu familial [du Québec] » (2002 : 72).

Par ailleurs, Pascale Dufour constate qu'il y a, au Québec comme en France, « une interpénétration croissante des politiques d'emploi et des politiques à l'égard des familles et des enfants » (2002 : 310), ce qui « introduit de nouvelles inégalités de traitement entre citoyens, les 'parents-travailleurs' bénéficiant de mesures de soutien alors que les mesures répressives se multiplient à l'égard des bénéficiaires de l'aide sociale » (*id.* : 317). Ses conclusions concordent avec celles des études comparatives sur les mesures de soutien au revenu et d'insertion à l'emploi.

Celles-ci font ressortir les ambivalences du système d'assistance sociale québécois. À la lumière d'une analyse comparative des systèmes provinciaux du Canada jusqu'en 1992, Gerard Boychuk classe le système québécois comme un régime basé sur la consolidation et la performance du marché (*market enforcement / performance regime*), c'est-à-dire misant à la fois sur des mesures punitives et de renforcement positif (1998 : 59-62, 88-89). Similairement, Sylvie Morel caractérise le système québécois d'hybride, empruntant aux modèles américain du *workfare* (élaboré pour combattre la dépendance et axé sur le devoir individuel de « s'activer ») et français de l'insertion (visant à lutter contre l'exclusion et basé sur les engagements réciproques entre la société et les individus). Elle relève toutefois que « la logique dominante du modèle de réciprocité assistanciel québécois est celle du *workfare* » (2002 : 119).

Enfin, Paul Bernard et Sébastien Saint-Arnaud analysent les politiques sociales québécoises sur la base d'indicateurs de situations sociales, de politiques publiques et de participation civique des citoyens, avec l'objectif de situer l'État-providence québécois parmi les régimes providentiels des pays de l'OCDE (dont le Canada)

et d'autres provinces canadiennes (Alberta, Colombie-Britannique et Ontario). Ils concluent que l'État-providence québécois est libéral et ressemble au profil canadien, même s'il « évoque les pays du nord de l'Europe, conservateurs et social-démocrates [et qu'il] présente certains traits, plutôt négatifs, qui le rapprochent des pays familialistes » (2004 : 229).

Bien que les politiques d'assurance-médicaments et familiales modifient le caractère libéral des politiques sociales québécoises, dans ces domaines comme dans le soutien au revenu et l'insertion à l'emploi, la tendance a été d'accorder davantage d'importance à l'appui aux travailleurs. C'est dans ce cadre plus général que s'est développée la stratégie de lutte contre la pauvreté. Mais quel a été son apport au portrait des politiques sociales québécoises et quelle orientation a-t-elle prise ?

La stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté en mode comparé

À partir de 1995, la lutte contre la « pauvreté du Québec » commence à être reconnue comme un enjeu significatif, comme en témoignent la marche des femmes en mars 1995, la Commission nationale sur l'avenir du Québec en avril 1995 et le Sommet sur l'économie et l'emploi en octobre 1996 (Noël, 2002 ; Dufour, 2004 : 173-174 ; Pigeon, 2005 : 16-17). Progressivement, la mobilisation autour de cet enjeu s'organise, menant à la création du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté⁴ et à différentes actions pour sensibiliser la population, les fonctionnaires et les élus (Parlement de la rue, Carrefour des savoirs sur les finances publiques, pétition de plus de 200 000 noms, marche des femmes en 2000, rencontres avec les ministres, etc.). Le gouvernement s'engage aussi. L'Assemblée nationale adopte une motion demandant de « procéder à l'adoption d'une stratégie à la lutte à la pauvreté » (Assemblée nationale du Québec, 2000) le 22 novembre 2000, puis, le 13 décembre 2002, adopte le projet de loi 112 (Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale). En avril 2004, un an après l'élection du gouvernement libéral de Jean Charest, le plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, intitulé *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*, est lancé. Le gouvernement a fait le bilan de ce plan d'action annuellement et a lancé un second plan d'action en 2010.

L'étude d'un cas pionnier

La stratégie québécoise a surtout été étudiée en tant que cas unique, probablement en grande partie du fait qu'elle a fait office de pionnière (alors que seules la France et la Belgique avaient aussi reconnu explicitement et juridiquement la pauvreté et l'exclusion sociale comme des violations de droits humains).

[La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale] est généralement présentée comme une première en Amérique du Nord, puisqu'elle fait de la lutte contre la pauvreté une priorité gouvernementale. Elle est également considérée par plusieurs comme une innovation politique majeure, non pas tant du point de vue

4. Conséquemment à l'adoption du projet de loi 112, le Collectif est devenu le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

de son contenu que du point de vue du processus politique qui l'a produite, la loi donnant corps à un projet de loi initié par une coalition d'acteurs sociaux. (Dufour, 2004: 159)

Parmi tous les aspects de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ce sont surtout le processus politique ayant mené à son adoption et la mobilisation citoyenne qui ont retenu l'attention des chercheurs. Concernant le processus politique, Pascale Dufour (2004) et Alain Noël (2002) ont attiré l'attention sur l'importance de la mobilisation populaire et plus particulièrement du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, mais aussi sur d'autres facteurs politiques qui ont été déterminants, notamment le contexte pré-électoral et le changement de premier ministre (de Lucien Bouchard à Bernard Landry). À propos de la mobilisation du Collectif, Isabelle Bouchard a souligné l'importance de l'intégration des personnes en situation de pauvreté, du malaise créé par la perception du déficit zéro, du « pouvoir de l'utopie », du compromis consensuel sur les revendications pour des mesures urgentes et d'un leader charismatique, rassembleur et démocratique (2007: 156-168). William Ninacs et ses collaborateurs (2003), puis Marjolaine Pigeon (2005: 16-17), ont aussi décrit le rôle du Collectif jusqu'à l'adoption du projet de loi 112, tandis qu'Arielle Hudon-Fortier (2005) a analysé comment le Collectif a réajusté ses discours et ses actions après l'adoption de la loi.

Malgré l'intérêt scientifique suscité par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le plan d'action gouvernemental (et les politiques qui ont suivi) a, pour l'instant, fait l'objet de peu de recherches. Néanmoins, Mélanie Michaud, France Gagnon et Joël Gauthier ont identifié deux facteurs externes déterminants pour l'élaboration du plan d'action au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale: les réactions très fortement négatives à l'ébauche du plan d'action divulgué à l'automne 2003 (qui entraînent la mise de côté des mesures restrictives) et l'intervention du ministère des Finances peu avant le dépôt du budget 2004-2005 (qui introduit « deux crédits d'impôt remboursables destinés à soutenir les familles et les travailleurs à faible revenu [et] des investissements supplémentaires dans la construction des logements à prix modique ou abordable ») (2007: 4-5). Ces deux facteurs rejoignent l'explication proposée par Alain Noël, auxquels il ajoutait le « besoin de faire reculer l'opposition et de consolider l'appui public au gouvernement » (alors fortement impopulaire) (2004: 14). Quant au contenu du plan québécois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Alain Noël (2004; 2005a) ainsi que Marie-Renée Roy, Guy Fréchet et Frédéric Savard (2008) ont noté qu'il met l'accent d'abord et avant tout sur l'emploi, mais aussi sur la garantie d'un minimum pour les personnes assistées sociales, sur le soutien aux familles et sur le logement social.

Les études de cas de la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont permis de documenter le processus politique et la mobilisation citoyenne ayant mené à la loi ainsi que, dans une certaine mesure, l'élaboration et les mesures du plan d'action gouvernemental. Par contre, elles ne permettent pas d'évaluer dans quelle mesure la stratégie québécoise a pu influencer l'évolution des politiques sociales québécoises, ni d'identifier quels choix a faits le gouvernement du Québec dans les aspects de la lutte contre la pauvreté qui font débat. Pour ce faire, l'approche comparative semble nécessaire.

Le potentiel comparatif

La littérature comparative sur le sujet est assez limitée. Quelques études ont décrit la stratégie québécoise en parallèle avec d'autres cas comme la Wallonie, Terre-Neuve-et-Labrador, la Belgique et la France (Eliadis et Leduc, 2003; Collin, 2007; Laffut et Roy, 2007), mais il n'y a que peu d'analyses approfondies qui s'ancrent dans une approche explicative ou qualitative.

Dans une perspective explicative, Maude Chapados (2008) a comparé le cas du Québec avec celui de la Saskatchewan et, parallèlement, de cinq communautés autonomes d'Espagne. Elle conclut que le nationalisme subétatique social peut se concrétiser en politiques différenciées pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, mais que cette concrétisation est aussi tributaire d'autres facteurs: les relations préconisées avec le gouvernement central, l'orientation partisane et l'ouverture aux demandes du secteur associatif.

Du côté de l'approche comparative qualitative, à la fois la loi et le plan d'action ont été étudiés. Lionel-Henri Groulx a comparé les lois québécoise et française et déclare: «Le Québec défend moins un droit à l'emploi que l'accès au marché du travail, afin que l'individu acquière de façon durable son autonomie financière. La France conçoit la sortie de la pauvreté et l'exclusion sociale par l'exercice effectif des droits sociaux, dont le droit à l'emploi garanti par l'État» (2003: 217). Quant aux mesures du plan d'action québécois, Matthieu Mondou (2009) les compare à celles du plan d'action de Terre-Neuve-et-Labrador à la lumière des *policy designs* d'Anne L. Schneider et Helen Ingram (1997). Il en conclut que le *policy design* du plan québécois est majoritairement dégénératif, c'est-à-dire qu'il transmet un message négatif aux groupes faibles, un message positif aux groupes favorisés/puissants et de pitié aux groupes dépendants (sans action bénéfique).

Dans un domaine émergent de politiques sociales comme l'est la lutte contre la pauvreté, l'approche comparative permet d'analyser la stratégie québécoise à la lumière des développements innovants ou non d'autres gouvernements, ce que nous faisons, à deux égards. D'une part, nous évaluons son impact sur les politiques sociales, en considérant la stratégie comme facteur explicatif potentiel. D'autre part, une comparaison d'ordre qualitatif nous permet d'identifier, au-delà du consensus général en faveur de la lutte contre la pauvreté, quels choix politiques a faits le Québec dans la définition de sa stratégie.

Pour chacun de ces deux volets, des objets de comparaison différents nous semblent les plus porteurs de résultats. Pour l'approche explicative, les pays de l'Europe des 15 offrent une diversité de contextes qui permet de mesurer le poids de la stratégie québécoise, d'autant plus que ces pays ont tous dû produire pour l'Union européenne des rapports de stratégies/plans d'action pour l'inclusion sociale aux deux ou trois ans depuis 2001 (rapports qui font le bilan de leurs actions en la matière, qu'il y ait ou non une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et peu importe l'orientation politique du gouvernement au pouvoir). Pour l'approche qualitative, compte tenu de la variété des domaines touchés, une comparaison des contextes institutionnels et de documents de nature similaire semble préférable, d'où le choix de comparer avec les stratégies récemment lancées par trois autres provinces canadiennes: Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse.

En ce qui concerne le premier volet, la comparaison est basée sur une analyse systématique des rapports de stratégies/plans d'action pour l'inclusion sociale des pays de l'Europe des 15 et des documents de la stratégie québécoise (loi, plan d'action et bilans du plan d'action) sur six volets : la reconnaissance de droits sociaux, les mesures ciblant les travailleurs à faible revenu, les modifications des prestations aux non-travailleurs, la participation des personnes en situation de pauvreté dans le processus d'élaboration, ainsi que celle des organisations non gouvernementales (ONG) et des partenaires sociaux. Le choix de ces thèmes est limité par la nature des rapports européens, qui sont des documents produits selon les directives de rédaction européennes (Daly, 2008 : 10). Dans le cas du second volet, les documents gouvernementaux des stratégies provinciales ont pu, compte tenu des similitudes institutionnelles entre les provinces et du caractère politique et gouvernemental des stratégies, être analysés systématiquement selon des critères plus pointus et variés : l'objectif général, les mesures pour l'éducation et la formation pratique, les mesures touchant le salaire minimum et les crédits d'impôts, les mesures de création d'emploi, les modifications des prestations des non-travailleurs et celles destinées aux enfants ou à la famille, les politiques concernant les médicaments, les services de garde, le logement, le transport et, enfin, la participation et la concertation avec différents acteurs. À partir de cet ensemble de critères, les points de rupture du consensus général en faveur de la lutte contre la pauvreté ont été identifiés et sont utilisés comme mesures de comparaison entre les stratégies provinciales.

La comparaison avec, d'une part, les pays de l'Europe des 15 et, d'autre part, trois provinces canadiennes, offre deux regards complémentaires sur la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : l'un évalue l'influence de la stratégie dans le portrait plus général des politiques sociales, tandis que l'autre analyse les orientations plus spécifiques de la stratégie québécoise en matière de lutte contre la pauvreté qui ne font pas consensus au sein des autres provinces aussi engagées sur ce thème.

Le Québec, avec l'Europe à l'arrière-plan

Les politiques de lutte contre la pauvreté sont particulièrement propices à une comparaison du Québec avec des pays européens parce que c'est en Europe plus qu'en Amérique du Nord qu'elles ont émergé au tournant du siècle, au moment où le Québec préparait sa stratégie. Cinq pays de l'Europe des 15 ont développé une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté au cours des années 1990 (plus ou moins progressivement) : la Belgique, la France, l'Irlande, le Portugal et le Royaume-Uni. La Belgique en a fait un enjeu dès 1992 (au palier fédéral) et a conclu un Accord de coopération entre l'État fédéral, les communautés et les régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté en 1998 (adopté par décret l'année suivante). Le Portugal s'est engagé dans cette voie progressivement à partir de 1995, tandis que l'Irlande a lancé une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dès 1997 et que la France a adopté en 1998 sa Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Enfin, le gouvernement du Royaume-Uni, en 1999, s'est engagé à réduire de moitié la pauvreté des enfants d'ici 2010 et à l'éliminer pour 2020.

Portée par la volonté de ces pays de faire de la lutte contre la pauvreté un enjeu européen, l'Union européenne a lancé la méthode ouverte de coordination pour l'inclusion sociale en 2000. Sommairement, il s'agit d'un processus européen au sein

duquel les États membres doivent présenter chaque deux ou trois ans des bilans de leurs politiques (d'abord nommés plans d'action, puis rapports de stratégies) en matière d'inclusion sociale (telle que définie par les objectifs communs européens). Le processus inclut également une évaluation de ces bilans par la Commission européenne et la facilitation d'échanges entre les États membres (Marlier *et al.*, 2007). Au-delà du processus européen, les bilans produits par les États membres permettent de comparer les politiques récentes de lutte contre la pauvreté dans une variété de contextes nationaux et également dans le temps (Carpentier *et al.*, 2007 : 411 ; Marlier *et al.*, 2007 : 111).

Le poids des stratégies nationales européennes

Il n'est ni nécessaire ni possible de présenter ici une analyse détaillée des bilans des stratégies d'inclusion sociale des pays de l'Europe des 15 en matière de politiques d'inclusion sociale. Nous exposons uniquement les conclusions concernant l'influence d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté par rapport à l'orientation partisane du gouvernement, puis évaluons le poids de la stratégie québécoise à la lumière des expériences européennes.

Dans un premier temps, l'analyse globale des trajectoires⁵ de l'Europe des 15 permet de constater que la reconnaissance de droits sociaux, le développement de mesures structurantes en santé et en logement et la participation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sont des volets des politiques d'inclusion sociale où les États-providence sociaux-démocrates se démarquent, mais que les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté développées dans d'autres cadres institutionnels peuvent renverser la vapeur. En fait, même si ces stratégies ont été développées au sein d'États-providence libéraux (Royaume-Uni et Irlande), conservateurs (Belgique et France) et méditerranéen (Portugal), elles se traduisent par une reconnaissance de droits sociaux (à l'éducation, à la santé, au logement, etc.), par des mesures structurantes dans les domaines de la santé (par exemple pour rendre les soins de santé plus abordables, plus accessibles et mieux adaptés) et du logement (entre autres pour qu'il y ait davantage de logements adéquats, abordables et sociaux) et par une ouverture à la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion (Larocque, 2008).

Dans un second temps, d'autres aspects des politiques d'inclusion sociale demeurent plus volatils, y compris pour les pays qui ont développé une stratégie nationale : ils sont plutôt tributaires de l'influence partisane. C'est le cas des prestations aux non-travailleurs et de la participation des ONG. En effet, à l'exception de l'Irlande, il y a une très forte corrélation entre la présence d'un parti de gauche au pouvoir d'une part et, d'autre part, une hausse des montants des prestations des non-travailleurs ou une augmentation de la participation des ONG dans l'élaboration des bilans des politiques d'inclusion sociale ; inversement, une corrélation existe entre, d'un côté, l'orientation droitiste d'un gouvernement et, de l'autre, la baisse des prestations, la restriction de l'accès à des prestations pour les non-travailleurs et une diminution de la participation des ONG (Larocque, 2008 ; Larocque et Noël, 2010).

5. De façon analogue à notre définition de « stratégie québécoise », les trajectoires nationales réfèrent aux mesures rapportées par les pays européens dans leurs bilans sur l'inclusion sociale présentés à l'Union européenne.

L'exception de l'Irlande n'est par ailleurs pas anodine : elle tient au fait que ce pays a développé une stratégie de lutte contre la pauvreté unique, à laquelle les acteurs politiques et sociaux se sont (relativement) ralliés. Cette stratégie accordait dès le départ une attention particulière, entre autres, à la redistribution des ressources et à la participation de la société civile. Elle a survécu au changement de gouvernement (d'un gouvernement de centre gauche vers un de centre droit) qui a eu lieu deux mois après son lancement, alors que le nouveau gouvernement se l'est progressivement appropriée (Choffé *et al.*, 2001 : 153-165 ; O'Donnell et Moss, 2005 ; Johnston, 2007). Seule la stratégie irlandaise, particulièrement rassembleuse, a su favoriser la hausse des prestations des non-travailleurs et la participation des ONG en dépit d'un gouvernement de centre droit.

Le poids de la stratégie québécoise

À la lumière des trajectoires des politiques d'inclusion sociale empruntées par les pays de l'Europe des 15, on peut évaluer le poids de la stratégie québécoise sur les politiques sociales. Il ressort globalement de la comparaison avec les pays européens que l'évolution de la stratégie québécoise depuis 2004 s'est progressivement traduite par un poids de plus en plus significatif accordé à l'inclusion sociale dans les pratiques du gouvernement, alors même que le gouvernement québécois demeurerait ambivalent quant à la reconnaissance explicite de droits sociaux.

D'abord, dans les volets où les stratégies nationales européennes ont eu un impact significatif, la stratégie québécoise a plutôt eu un poids inégal. En ce qui concerne la reconnaissance de droits sociaux, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne réfère que généralement aux droits et libertés de la personne dans son préambule. Le plan d'action et ses bilans annuels sont extrêmement prudents et se limitent à faire référence globalement aux « droits de chacun » (MESS, 2005 : 17) et à leurs responsabilités (MESS, 2004 : 9), au « droit à l'égalité des chances », ainsi qu'au « droit de vivre dans la dignité, la décence, le respect » (MESS, 2006 : 5). En revanche, en ce qui concerne le volet des services, le gouvernement québécois a étendu la gratuité des médicaments aux prestataires d'aide sociale (considérés aptes au travail) et aux personnes âgées recevant au moins 94 % du supplément de revenu garanti (MESS, 2007 : 28) ; et, dans le domaine du logement, il a adopté et poursuivi des mesures structurantes diverses, dont l'augmentation, le maintien et la rénovation de logements sociaux et communautaires (MESS, 2004 : 48 ; 2005 : 28-29 ; 2006 : 25-26 ; 2008 : 19-21). Enfin, le gouvernement du Québec a institutionnalisé la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion en créant le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté en 2006.

En somme, pour ce qui est des droits sociaux, et contrairement aux stratégies nationales européennes qui se traduisent par une reconnaissance de tels droits (à l'exception de celle du Royaume-Uni), la stratégie québécoise n'a pas servi de stimulant efficace. En revanche, en matière de mesures structurantes en santé et en logement et en ce qui touche la participation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion, le gouvernement libéral s'est progressivement approprié la stratégie québécoise et a développé des mesures innovantes. Le cas de l'extension de la gratuité des médicaments est particulièrement significatif, car ce sont précisément les lacunes du système québécois par rapport à ses pairs canadiens qui ont été colmatées. La « nouvelle politique québécoise du médicament », entrée en vigueur en 2007, vise

les deux catégories de patients pour lesquels le Québec était l'une des provinces les moins généreuses (en date de décembre 2006) : les prestataires d'aide sociale aptes au travail et les personnes âgées à faible revenu (Demers, 2008 : 405-409). Quant aux développements en matière de participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, ils marquent aussi un pas important par rapport à la consultation gouvernementale du secteur bénévole, qui distinguait déjà le Québec des autres provinces. Le Québec se démarquait par l'institutionnalisation des mécanismes de participation de la société civile dans le processus de gouvernance (Laforest et Phillips, 2001), mais ces mécanismes n'incluaient pas les personnes en situation de pauvreté et, dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, le gouvernement québécois a créé des mécanismes uniques et adaptés à ces personnes.

Ensuite, concernant les mesures d'inclusion sociale plus volatiles, qui sont plus influencées par l'orientation politique du gouvernement que par l'existence d'une stratégie nationale de lutte à la pauvreté, le Québec se démarque par son ambivalence. Il ne va pas clairement à contre-courant comme l'Irlande, mais il ne suit pas tout à fait la tendance générale des gouvernements européens de droite. Malgré un renforcement de la catégorisation des prestataires d'assistance sociale selon leur aptitude au travail par différentes mesures (ce qui va dans le sens d'une orientation de droite), les prestations aux non-travailleurs ont été indexées (une indexation complète dès 2004 pour les prestataires avec des « contraintes sévères à l'emploi » et à partir de 2009 pour ceux jugés aptes au travail) et leurs règles d'accès ont été assouplies (Noël, 2005b ; MESS, 2004 : 21-22, 39 ; 2005 : 7, 27 ; 2006 : 8, 21-22, 45 ; 2008 : 14-15). De plus, la participation des ONG, bien qu'elle n'ait pas été d'emblée acceptée par le gouvernement libéral, a finalement été institutionnalisée par la création du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté (MESS, 2004 : 76 ; 2005 : 51 ; 2006 : 47).

En résumé, en ce qui concerne les prestations des non-travailleurs et la participation des ONG, la stratégie québécoise a véritablement évolué au cours des mandats du gouvernement libéral de centre droit. En fait, ce dernier s'est progressivement approprié la stratégie développée sous le gouvernement précédent, en mettant certaines de ses propres orientations de droite de côté. En ce sens, la stratégie de lutte contre la pauvreté marque un tournant. L'importance de l'influence des partis de gauche et de la dynamique partisane apparaît moins fondamentale pour la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté que pour d'autres politiques sociales (Lachapelle, 1994 ; Boychuk, 1998).

Somme toute, en comparant l'évolution de la stratégie québécoise depuis 2004 (sous un gouvernement de centre droit) aux trajectoires nationales européennes en matière d'inclusion sociale de 2001 à 2006, on constate que l'engagement de l'Assemblée nationale du Québec à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a eu un impact sur la direction des mesures politiques qui ont suivi. Évidemment, cela reflétait aussi une mobilisation constante et solide de la société civile, dont le rôle n'est pas négligeable et a déjà été reconnu à maintes reprises (Noël, 2002 ; Ninacs *et al.*, 2003 ; Dufour, 2004 ; Hudon-Fortier, 2005 ; Pigeon, 2005 ; Bouchard, 2007).

Le pionnier canadien qui n'est plus seul

Si la comparaison avec l'Europe des 15 dans une approche explicative des mesures développées permet une évaluation du poids de la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la comparaison avec les stratégies récentes développées par les trois premières provinces canadiennes à avoir emboîté le pas⁶ mène à une caractérisation plus pointue des mesures prônées par le Québec. Elle permet d'identifier plus spécifiquement quels choix a faits le gouvernement du Québec (par rapport à des gouvernements provinciaux évoluant dans des contextes institutionnels similaires) dans les aspects de la lutte à la pauvreté qui ne font pas l'unanimité au Canada. Cette comparaison ne peut, pour l'instant, qu'être préliminaire, puisque la mise en œuvre des stratégies des autres provinces est récente et en cours⁷. Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé son plan d'action en juin 2006; l'Ontario a présenté sa stratégie en décembre 2008 et adopté la Loi concernant une stratégie à long terme de réduction de la pauvreté en Ontario (projet de loi 152) le 3 mai 2009, tandis que la Nouvelle-Écosse a lancé sa stratégie en avril 2009. Bien que notre analyse soit préliminaire, ce qu'elle met en lumière fournit un regard intéressant sur la stratégie québécoise : l'évolution de la notion de « pauvres méritants » au sein du gouvernement depuis 2004 ressort, tout comme le caractère novateur de l'institutionnalisation de la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et des ONG.

La lutte contre la pauvreté des méritants

Les mesures mises en place par les provinces canadiennes pour lutter contre la pauvreté (ou la réduire) témoignent du fait que la notion de « pauvres méritants » est encore d'actualité, même si elle n'est pas conçue également par tous. En fait, l'évolution de la stratégie québécoise illustre aussi que cette conception n'est pas figée et peut donc se modifier au fil du temps.

Il n'en reste pas moins qu'il existe des bases communes à la notion de mérite, qui font l'unanimité dans la lutte contre la pauvreté au Canada : les enfants et les travailleurs pauvres sont considérés comme méritants. D'ailleurs, au Québec comme à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario et en Nouvelle-Écosse, les stratégies de lutte contre la pauvreté incluent, d'une part, une augmentation ou une indexation des prestations pour enfants et des investissements dans les services de garde et, d'autre part, des mesures positives et incitatives pour les travailleurs pauvres telles que des crédits d'impôts et des hausses du salaire minimum⁸. Sur ces volets, la stratégie québécoise rejoint celles des autres provinces.

6. Ces trois provinces sont Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse. Le Manitoba a aussi lancé une stratégie en mai 2009 et le Nouveau-Brunswick a commencé l'élaboration de la sienne en 2009.

7. L'analyse se base sur ces sources gouvernementales : MESS, 2002 ; 2004 ; 2005 ; 2006 ; 2007 ; 2008 ; Min. des Finances, 2008 ; Terre-Neuve-et-Labrador, 2006 ; 2009 ; Ontario, 2008 ; 2009a ; 2009b ; Nouvelle-Écosse, 2009.

8. Sur la perception de l'emploi comme solution à la pauvreté et sur la perception des enfants dans une perspective d'investissement social à Terre-Neuve-et-Labrador et en Ontario (et au Manitoba), voir Corriveau, 2006 : 54-58, 67-71, 121-122.

Là où l'approche adoptée est moins unanime, c'est en ce qui touche l'indexation ou l'augmentation des prestations des non-travailleurs et la couverture offerte par les politiques du médicament. Si Terre-Neuve a augmenté et indexé les prestations des non-travailleurs et la Nouvelle-Écosse les a indexées, ce n'est pas le cas en Ontario, où les hausses de prestations ont surtout été destinées aux enfants⁹. Quant à la politique du médicament, Terre-Neuve-et-Labrador a étendu la couverture aux personnes et aux familles à faible revenu, alors que la Nouvelle-Écosse a limité cette expansion aux familles à faible revenu¹⁰. On voit donc, en Ontario et en Nouvelle-Écosse, une tendance à définir le caractère méritant en partie en fonction de la présence d'enfants ou non¹¹. Au Québec, au-delà des familles, la notion de mérite a été définie en fonction de l'aptitude au travail. Ainsi, l'indexation des prestations des non-travailleurs a d'abord été de 100 % pour les prestataires avec « contraintes sévères à l'emploi » et de 50 % pour ceux jugés aptes au travail, tandis que la gratuité des médicaments était offerte aux premiers mais pas aux seconds. Par contre, cette situation a évolué, de telle sorte que le gouvernement du Québec accordait la pleine indexation des prestations d'assistance sociale à tous à partir du 1^{er} janvier 2009 et la gratuité des médicaments pour tous les assistés sociaux et les personnes âgées recevant 94 % et plus du supplément de revenu garanti à partir du 1^{er} juillet 2007 (Noël, 2005b; MESS, 2007: 28; Min. des Finances, 2008).

Bref, la distinction basée sur l'aptitude au travail, propre au Québec, n'en a pas moins évolué ces dernières années vers une notion de mérite plus inclusive. Or, déterminer le mérite en fonction de l'aptitude au travail va dans le sens de la tendance plus générale des politiques sociales québécoises et françaises « [d']interpénétration croissante des politiques d'emploi et des politiques à l'égard des familles et des enfants » (Dufour, 2002: 310). Comme la comparaison avec les expériences européennes l'a démontré, le poids de la stratégie québécoise influence les changements dans les prestations et l'assurance-médicaments. Quant à l'analyse comparative avec les provinces canadiennes, elle fait ressortir que la définition du mérite est un choix politique et que le Québec s'était positionné à contre-courant des autres provinces ayant une stratégie de lutte contre la pauvreté, en associant d'abord ce mérite à l'inaptitude au travail. Depuis, au fil de la mise en œuvre de sa stratégie, le gouvernement du Québec a atténué la distinction aptes/inaptes au travail dans les mesures propres à sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

L'institutionnalisation des voix

Par ailleurs, la comparaison entre les stratégies des provinces canadiennes fait ressortir le caractère novateur de l'institutionnalisation de la participation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion et des ONG dans la stratégie québécoise. En fait, l'intégration des acteurs dans l'élaboration des politiques n'est pas aussi forte dans les autres provinces. À Terre-Neuve-et-Labrador, le gouvernement s'est engagé à établir un dialogue continu avec ces acteurs et à utiliser les institutions existantes comme base. En Nouvelle-Écosse, bien que des consultations

9. Notons tout de même que, dans son budget 2009-2010, l'Ontario a consenti une majoration de 2 % des prestations d'aide sociale, parallèlement à sa stratégie de lutte contre la pauvreté (Ontario, 2009b).

10. Précisons que la stratégie ontarienne ne réfère pas à sa politique de médicaments, développée avant sa stratégie de lutte contre la pauvreté, mais que les prestataires d'assistance sociale sont couverts.

11. Sur le cas de l'Ontario, voir Noël, 2009.

aient été menées dans l'élaboration de la stratégie, la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et des ONG ne fait pas partie de la stratégie proprement dite. En adoptant la Loi concernant une stratégie à long terme de réduction de la pauvreté en Ontario, le gouvernement de cette province s'est engagé à consulter sur une base régulière et lors de l'évaluation de la stratégie les intervenants clés (y compris les personnes en situation de pauvreté et les ONG), mais les mécanismes de consultation restent (pour l'instant) moins institutionnalisés qu'au Québec¹².

Au Québec, avec la création du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté en mars 2006, l'ouverture à la participation des personnes en situation de pauvreté est institutionnalisée, puisque trois sièges de son conseil d'administration leur sont réservés. De plus, le Comité consultatif est formé de représentants des milieux patronaux, syndicaux, municipaux et communautaires et d'organismes de lutte contre la pauvreté. Comme Alain Noël l'affirme, «[c]es modes de participation et de concertation bonifient certainement les politiques publiques, tout en favorisant les consensus. Plus important encore, ils offrent une meilleure garantie de pérennité, les programmes étant moins soumis aux aléas de la politique partisane» (2008: 7). Plus globalement, l'institutionnalisation des modes de participation des personnes en situation de pauvreté renforce la franchise, la qualité et la garantie de participation. Du coup, elle améliore la délibération et la démocratisation (Larocque, 2011).

Dans le paysage canadien, l'institutionnalisation de la participation des personnes en situation de pauvreté détonne. Au Canada, comme au Royaume-Uni (autre État-providence libéral), les gouvernements sont réticents à institutionnaliser cette participation, même s'ils reconnaissent son importance dans le développement de stratégies de lutte contre la pauvreté (Larocque, 2008). Sur ce point, la spécificité québécoise rappelle celle observée quant au rôle du secteur bénévole, pour lequel Québec a institutionnalisé des mécanismes de participation dans le processus de gouvernance (Laforest et Phillips, 2001).

En somme, comparer la stratégie québécoise contre la pauvreté aux stratégies de lutte des autres provinces offre une perspective différente. On peut noter que cette stratégie partage l'attention particulière portée aux travailleurs pauvres et aux enfants, mais que l'attribution de mérite en fonction de l'aptitude à l'emploi des prestataires d'assistance sociale, progressivement atténuée au fil des ans, était caractéristique de la stratégie québécoise. Par ailleurs, le caractère novateur de l'institutionnalisation de la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion et des ONG ressort clairement.

Enfin, certains autres aspects de la comparaison méritent d'être mentionnés et, éventuellement, approfondis. Premièrement, alors qu'une attention particulière est accordée au logement dans les stratégies des quatre provinces, la question du transport n'est pas clairement intégrée dans celles-ci (à l'exception de celle de la Nouvelle-Écosse). Dans un deuxième temps, le rôle du gouvernement fédéral est davantage présenté dans une perspective de partenariat et de collaboration dans les stratégies des trois provinces anglo-canadiennes, alors qu'au Québec on se limite à

12. En plus des documents gouvernementaux respectifs, voir : Collin, 2007: 12; Noël, 2008; 2009.

y référer comme un soutien financier potentiel. En troisième lieu, l'attention portée et les mesures développées en regard de la pauvreté des Autochtones constituent un volet qui distingue aussi les stratégies provinciales.

Conclusion

Somme toute, l'analyse comparative des politiques sociales du Québec permet d'en saisir les contours en profondeur. Dans le domaine récent de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, c'est particulièrement pertinent, car cela permet de l'évaluer à la lumière de trajectoires nationales réelles innovantes (ou non), c'est-à-dire du monde du réel (ce qui n'exclut pas que le monde des possibles soit plus large).

Les pays de l'Europe des 15 et les provinces canadiennes permettent de porter des regards complémentaires sur la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. D'un côté, avec les trajectoires suivies par les pays européens en matière d'inclusion sociale sur cinq ans, on peut évaluer le poids qu'a eu le développement de la stratégie québécoise sur les politiques adoptées au Québec: malgré certaines ambivalences, celui-ci paraît significatif, tant face à l'influence du type d'État-providence (facteur institutionnel) qu'à celle de l'orientation partisane (facteur politique). Cela illustre que les schémas explicatifs sont rarement simples et qu'il y a plusieurs types de facteurs à considérer, comme la littérature comparative explicative existante sur les politiques sociales québécoises l'a fait ressortir. D'un autre côté, en comparaison des stratégies de réduction de pauvreté récemment développées dans trois autres provinces canadiennes et outre les similitudes observées avec celles-ci concernant le soutien aux enfants et aux travailleurs pauvres, il ressort de la stratégie québécoise son caractère certes moins inclusif par l'association de la notion de «pauvres méritants» au travail (qui a évolué au fil des ans), mais aussi novateur par l'institutionnalisation de la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Comme dans d'autres études comparatives des politiques sociales québécoises (notamment Bernard et Saint-Arnaud, 2004), le caractère libéral mais particulier de l'État-providence québécois est mis en évidence. En somme, ces deux regards comparatifs sont complémentaires, témoignant chacun à leur façon du fait que la stratégie québécoise n'était pas que factice. Cette stratégie s'est matérialisée par des mesures concrètes et a été orientée par les choix faits sur les aspects non unanimes de la lutte contre la pauvreté.

Notre double analyse comparative s'est concentrée sur les orientations et les principes des stratégies de lutte contre la pauvreté, et non pas sur leurs résultats sur la pauvreté. La comparaison des résultats est aussi importante, d'autant plus que l'objectif original de la stratégie québécoise reposait sur celle-ci: «amener progressivement le Québec d'ici 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres» (Québec, 2002: art. 4). En attendant de disposer des résultats sur un horizon de dix ans, les premières tendances sont informatives. Elles semblent abonder dans le sens de notre analyse. Le Québec se positionne parmi les dix premiers comparativement aux pays européens (Québec, 2010: 49). Dans une perspective canadienne, la pauvreté a diminué au Québec de façon plus significative que dans les autres provinces et le Québec était deuxième au pays en 2007 (MESS, 2008: 36; 2010: 48). Par contre, au Québec, la situation des personnes seules restait extrêmement précaire en 2007 (MESS, 2008: 40; 2010: 55), ce qui illustre bien les conséquences de la notion exclusive de mérite qui prévalait alors. Ce n'est qu'à partir

de 2007 (assurance-médicaments) et de 2009 (pleine indexation des prestations) que des mesures spécifiques aux prestataires non travailleurs jugés aptes au travail ont été instaurées. Il sera intéressant de constater leur impact sur les données de la pauvreté au Québec. Plus globalement, les conséquences et les suites des avancées en matière de prestations, d'assurance-médicaments, de logement et de participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale devront être analysées dans une prochaine étape. Le bilan de la stratégie québécoise sur un horizon de dix ans permettra de poursuivre l'évaluation du poids d'une telle stratégie et des conséquences concrètes des choix politiques.

Bibliographie

- Assemblée nationale du Québec, 2000, « Votes Reportés », *Cahier n° 141*, 22 novembre, p. 8071-8073, consulté sur Internet (<http://www.assnat.qc.ca/>) le 2 avril 2009.
- Beauvais, Caroline et Pascale Dufour, 2003, *Articulation travail-famille: Le contre-exemple des pays dits « libéraux » ?*, Rapport de recherche F34, réseau de la famille, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, novembre.
- Béland, Daniel et André Lecours, 2005, « The Politics of Territorial Solidarity: Nationalism and Social Policy Reform in Canada, the United Kingdom, and Belgium », *Comparative Political Studies*, vol. 38, n° 6, p. 676-703.
- Béland, Daniel et André Lecours, 2006, « Décentralisation, mouvements nationalistes et politiques sociales: les cas du Québec et de l'Écosse », *Lien social et politiques*, n° 56, p. 137-148.
- Bernard, Paul et Sébastien Saint-Arnaud, 2004, « Du pareil au même ? La position des quatre principales provinces canadiennes dans l'univers des régimes providentiels », *Canadian Journal of Sociology / Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 29, n° 2, p. 209-239.
- Bernier, Nicole F., 2006, « L'évolution récente de la promotion de la santé dans trois provinces canadiennes », dans Michel O'Neill, Sophie Dupéré, Ann Pederson et Irving Rootman (sous la dir. de), *Promotion de la santé au Canada et au Québec, perspectives critiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 205-220.
- Bouchard, Isabelle, 2007, *Éléments favorisant la mobilisation d'un consensus dans les stratégies de lutte visant l'élimination de la pauvreté: l'exemple du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*, mémoire de maîtrise, Unité d'enseignement en travail social, Département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi (protocole d'entente avec l'Université du Québec en Outaouais).
- Boyчук, Gerard, 1998, *Patchworks of Purpose: The Development of Provincial Social Assistance Regimes in Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- Carpentier, Sarah, Béa Cantillon et Karel Van den Bosch, 2007, « Inventaire de la politique de lutte contre la pauvreté pour la Belgique de 2001 à 2005 selon les plans d'action nationaux inclusion sociale », *Revue belge de sécurité sociale*, 2^e trimestre, p. 399-412.
- Chapados, Maude, 2008, *Nations sans État autre que social ? L'impact du nationalisme subétatique dans la transformation du l'État social au Canada et en Espagne (1980-2004)*, thèse de doctorat, Département de science politique, Université de Montréal.
- Choffé, Thomas, Sabine Viard et Béatrice Randon, 2001, *Exclusion sociale et pauvreté en Europe*, Paris, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, La Documentation française.

- Collin, Chantal, 2007, *Stratégies de réduction de la pauvreté au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador*, Document PRB 07-23F, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 26 octobre.
- Corriveau, Célia, 2006, *Les politiques de lutte contre la pauvreté à Terre-Neuve-et-Labrador, au Manitoba et en Ontario, de 1999 à 2006*, mémoire de maîtrise, Département de science politique, Université de Montréal.
- Crête, Jean (sous la dir. de), 2006, *Politiques publiques: le Québec comparé*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Daly, Mary, 2008 «Whither EU Social Policy? An Account and Assessment of Developments in the Lisbon Social Inclusion Process», *Journal of Social Policy*, vol. 37, n° 1, p. 1-19.
- Dandurand, Renée B. et Marianne Kempeneers, 2002, «Pour une analyse comparative et contextuelle de la politique familiale au Québec», *Recherches sociographiques*, vol. 43, n° 1, p. 49-78.
- Demers, Virginie, 2008, «Comparison of Provincial Prescription Drug Plans and the Impact on Patients' Annual Drug Expenditures», *Canadian Medical Association Journal / Journal de l'Association médicale canadienne*, vol. 178, n° 4, p. 405-409.
- Dufour, Pascale, 2002, «L'État post-providence: de nouvelles politiques sociales pour des parents-producteurs. Une perspective comparée», *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 35, n° 2, p. 301-322.
- Dufour, Pascale, 2004, «L'adoption du projet de loi 112 au Québec: le produit d'une mobilisation ou une simple question de conjoncture politique?», *Politique et sociétés*, vol. 23, n°s 2-3, p. 159-182.
- Dufour, Pascale, 2007, «Le Québec et le Canada dans l'ensemble nord-américain», *Informations sociales*, vol. 7, n° 143, p. 32-33.
- Eliadis, Pearl et Benoît Leduc, 2003, «Les approches législatives pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale: le Québec, la Belgique et la France innovent», *Horizons*, vol. 6, n° 2, p. 41-43.
- Gauthier, Anne-Hélène, 1996, *The State and the Family: A Comparative Analysis of Family Policy in Industrialized Countries*, Oxford, Oxford University Press.
- Gauthier, Anne-Hélène, 1998, «Trois, quatre ou cinq modèles de politiques familiales au sein des pays européens et néo-européens», dans Renée B.-Dandurand, Pierre Lefebvre et Jean-Pierre Lamoureux (sous la dir. de), *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?*, Paris et Montréal, L'Harmattan, p. 299-317.
- Godbout, Luc et Suzie St-Cerny, 2008, *Le Québec, un paradis pour les familles? Regards sur la famille et la fiscalité*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Groulx, Lionel-Henri, 2003, «La stratégie de lutte contre la pauvreté: comparaison France-Québec», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 2, p. 211-217.
- Haddow, Rodney et Thomas Klassen, 2006, *Partisanship, Globalization, and Canadian Labour Market Policy: Four Provinces in Comparative Perspective*, Toronto, University of Toronto Press.
- Hudon-Fortier, Arielle, 2005, *Comment survivre à son succès? Étude de cas du Collectif pour un Québec sans pauvreté*, mémoire de maîtrise, Département de science politique, Université de Montréal.
- Imbeau, Louis M., Réjean Landry, Henry Milner, François Pétry, Jean Crête, Pierre-Gerlier Forest et Vicent Lemieux, 2000, «Comparative Provincial Policy Analysis: A Research Agenda», *Revue canadienne de science politique*, vol. 33, n° 4, p. 779-804.
- Jenson, Jane, 1998, «Les réformes des services de garde pour jeunes enfants en France et au Québec: une analyse historico-institutionnaliste», *Politique et sociétés*, vol. 17, n°s 1-2, p. 183-216.

- Jenson, Jane, 2002, «Against the Tide. Childcare in Quebec», dans Rianne Mahon et Michel Sonya (sous la dir. de), *Child Care and Welfare State Restructuring*, New York, Routledge.
- Johnston, Helen, 2007, «Ireland – A Society Based on Solidarity? A Review of the Irish National Anti-poverty Strategy», dans Peter Herrmann et Sabine Herrenbrueck (sous la dir. de), *Changing Administration, Changing Society: Challenges for Current Social Policy*, New York, Nova Science Publishers.
- Kapur, Vishnu et Kosalaya Basu, 2005, «Drug Coverage in Canada: Who Is at Risk?», *Health Policy*, vol. 71, n° 2, p. 181-193.
- Krull, Catherine, 2007, «Perspectives and Initiatives: Placing Families First: the State of Family Policies in La Belle Province», *Canadian Review of Social Policy*, n° 59, p. 93-99.
- Lachapelle, Guy, 1994, «La croissance de l'État-providence dans les provinces canadiennes (1950-1981). Analyse des déterminants», dans Jean Crête, Louis M. Imbeau et Guy Lachapelle (sous la dir. de), *Politiques provinciales comparées*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 115-148.
- Laffut, Michel et Marie-Renée Roy (sous la dir. de), 2007, *Pauvreté et exclusion sociale: partage d'expériences entre Wallonie et Québec*, Bruxelles, De Boeck.
- Laforest, Rachel et Susan Phillips, 2001, «Repenser les relations entre gouvernement et secteur bénévole: À la croisée des chemins au Québec et au Canada», *Politique et sociétés*, vol. 20, n°s 2-3, p. 37-68.
- Larocque, Florence, 2008, *Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'Europe des 15: une méthode ouverte de coordination, des trajectoires nationales multiples*, mémoire de maîtrise, Département de science politique, Université de Montréal.
- Larocque, Florence, 2011 (à venir), «The Impact of Institutionalization, Politicization and Mobilization on the Direct Participation of Citizens Experiencing Poverty», *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*.
- Larocque, Florence et Alain Noël, 2010, «European Method, National Decisions: How Member States Respond to the OMC on Social Inclusion», manuscrit.
- Mahon, Rianne, 1999, *School-aged Children across Canada: A Patchwork of Public Policies*, Canadian Policy Research Networks (CPRN) Study No. F10.
- Marlier, Éric, Anthony B. Atkinson, Bea Cantillon et Brian Nolan, 2007, *The EU and Social Inclusion: Facing the Challenges*, Bristol, The Policy Press.
- Michaud, Mélanie, France Gagnon et Joël Gauthier, 2007, *Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Étude de cas, Résumé*, Groupe d'étude sur les politiques publiques et la santé, consulté sur Internet (http://www.gepps.enap.ca/GEPPS/docs/Resume_etudesdecas/resumepauvrete_gepps30mai07.pdf) le 2 mai 2009.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), 2004, *Concilier liberté et justice sociale: un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec, Gouvernement du Québec, avril, consulté sur Internet (http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_plan-action-lutte-pauvrete.pdf) le 17 novembre 2008.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), 2005, *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Bilan de la première année*, Québec, Gouvernement du Québec, juin, consulté sur Internet (http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_bilan-plan-action.pdf) le 17 novembre 2008.

- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), 2006, *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Bilan de la deuxième année*, Québec, Gouvernement du Québec, octobre, consulté sur Internet (http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_bilan-plan-action_annee2.pdf) le 17 novembre 2008.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), 2007, *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Bilan de la troisième année*, Québec, Gouvernement du Québec, octobre, consulté sur Internet (http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_bilan-plan-action_annee3.pdf) le 17 novembre 2008.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), 2008, *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Bilan de la quatrième année*, Québec, Gouvernement du Québec, octobre, consulté sur Internet (http://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/ADMIN_bilan-plan-action_annee4.pdf) le 17 novembre 2008.
- Ministère des Finances, 2008, *Communiqué de presse. Québec annonce de nouvelles mesures adaptées à la situation économique*, Québec, Ministère des Finances, 4 novembre, consulté sur Internet (http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Communiques/fr/COMFR_20081104-3.pdf) le 17 novembre 2008.
- Mondou, Matthieu, 2009, «Comment éviter la politique du blâme et les instruments punitifs ? Une analyse comparée des politiques québécoise et terre-neuvienne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale», *Lien social et Politiques – RIAC*, n° 61, p. 61-77.
- Morel, Sylvie, 2002, *Modèle du workfare ou modèle de l'insertion ? La transformation de l'assistance sociale au Canada et au Québec*, Ottawa, Condition féminine Canada, consulté sur Internet (<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/SW21-95-2002F.pdf>) le 5 mai 2009.
- Ninacs, William, avec la collaboration d'Anne-Marie Béliveau et de Francine Gareau, 2003, *Le Collectif pour un Québec sans pauvreté: étude du cas*, Caledon Institute of Social Policy, consulté sur Internet (<http://www.caledoninst.org/PDF/553820614.pdf>) le 20 avril 2009.
- Noël, Alain, 2002, «Une loi contre la pauvreté: La nouvelle approche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale», *Lien social et politiques*, n° 48, p. 101-114.
- Noël, Alain, 2004, *Priorité au soutien du revenu: La mise en œuvre de la Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- Noël, Alain, 2005a, «Lutte contre la pauvreté ou lutte contre les pauvres ?», dans Michel Venne (sous la dir. de), *L'annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides, p. 504-513.
- Noël, Alain, 2005b, «Luttes autour de la pauvreté», *Options politiques / Policy Options*, vol. 36, n° 2, p. 104.
- Noël, Alain, 2008, «Éliminer la pauvreté: ce que peuvent faire les gouvernements», Petit déjeuner sur la Colline de la Fédération canadienne des sciences humaines, Ottawa, Parlement du Canada, 17 avril, consulté sur Internet (http://www.fedcan.ca/english/pdf/advocacy/BOH_Noel0408.pdf) le 17 novembre 2008.
- Noël, Alain, 2009, «En Ontario, les enfants d'abord», *Options politiques / Policy Options*, vol. 30, n° 5, p. 76.
- Nouvelle-Écosse, 2009, *Preventing Poverty. Promoting Prosperity. Nova Scotia's Poverty Reduction Strategy*, Halifax, Gouvernement de Nouvelle-Écosse, consulté sur Internet (http://gov.ns.ca/coms/specials/poverty/documents/poverty_report_2009.pdf) le 20 avril 2009.

- O'Donnell, Rory et Brian Moss, 2005, « Ireland : The Very Idea of an Open Method of Co-ordination », dans Jonathan Zeitlin et Philippe Pochet, avec Lars Magnusson (sous la dir. de), *The Open Method of Co-ordination in Action. The European Employment and Social Inclusion Strategies*, New York, P.I.E. – Peter Lang, p. 311-350.
- Ontario, 2008, *Rompre le cycle. Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario, consulté sur Internet (http://www.growingstronger.ca/french/pdf/Ontario's_Poverty_Report_FR.pdf) le 20 mars 2009.
- Ontario, 2009a, *Loi concernant une stratégie à long terme de réduction de la pauvreté en Ontario*, chapitre 10 des lois de l'Ontario 2009 (projet de loi 152), consulté sur Internet (http://www.e-laws.gov.on.ca/html/source/statutes/french/2009/elaws_src_s09010_f.htm) le 15 mai 2009.
- Ontario, 2009b, *Budget de l'Ontario 2009*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario, Ministère des Finances, consulté sur Internet (http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/ontariobudgets/2009/papers_all.html) le 3 mai 2009.
- Pigeon, Marjolaine, 2005, *Associations et renforcement de la démocratie : le cas du Collectif pour un Québec sans pauvreté*, mémoire de stage, Fondation Jean-Charles-Bonenfant, Assemblée nationale du Québec.
- Québec, 2002, *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, L.R.Q., chapitre L-7.
- Québec, 2010, *Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, Québec, Gouvernement du Québec, juin, consulté sur Internet (http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Plan_de_lutte_2010-2015.pdf) le 17 juillet 2010.
- Révillard, Anne, 2008, « Quelle politique pour les femmes ? Une comparaison France-Québec », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 154, n° 4, p. 687-704.
- Ridde, Valéry, 2004, « Agir contre les inégalités sociales de santé. Tentative d'explications de l'immobilisme des autorités de la santé publique québécoise », *Revue canadienne de santé publique / Canadian Journal of Public Health*, vol. 95, n° 3, p. 224-227.
- Roy, Marie-Renée, Guy Fréchet et Frédéric Savard, 2008, « Le Québec, à l'avant-garde de la lutte contre la pauvreté au Canada », *Options politiques / Policy Options*, vol. 29, n° 8, p. 57-61.
- Saint-Martin, Denis 2009, « Le modèle social du Québec : un cas d'européanisation en dehors de l'Europe ? », Document d'information, Dialogue transatlantique Canada-Europe : à la recherche de solutions transnationales à des problèmes du 21^e siècle, consulté sur Internet ([http://www.carleton.ca/europecluster/publications/\(F\)2009-03-10-SocialPolicy\(SaintMartin\).pdf](http://www.carleton.ca/europecluster/publications/(F)2009-03-10-SocialPolicy(SaintMartin).pdf)) le 5 mai 2009.
- Schneider, Anne L. et Helen M. Ingram, 1997, *Policy Design for Democracy*, Lawrence, University Press of Kansas.
- Terre-Neuve-et-Labrador, Department of Human Resources, Labour and Employment, 2006, *Reducing Poverty: An Action Plan for Newfoundland and Labrador*, St. John's, Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, juin, consulté sur Internet (<http://www.hrlr.gov.nl.ca/hrlr/poverty/poverty-reduction-strategy.pdf>) le 20 avril 2009.
- Terre-Neuve-et-Labrador, Department of Human Resources, Labour and Employment, 2009, *News Release. Income Support Benefits Enhanced as Part of Poverty Reduction Strategy*, St. John's, Department of Human Resources, Labour and Employment, consulté sur Internet (<http://www.releases.gov.nl.ca/releases/2009/hrlr/0409n04.htm>) le 20 avril 2009.